

Communiqué de presse

Mardi 8 décembre 2020



Analyse externe de gestion et des comptes de la Revue genevoise

Ayant été informé de difficultés financières de l'Association Make FuN Productions, sous convention pour la production de la Revue pour la période 2018-2020, le Service culturel a requis - à la demande du magistrat Sami Kanaan – une analyse externe afin de bénéficier d'un examen des états financiers et de la gestion administrative de l'association.

Le rapport de l'analyse établi par une société fiduciaire genevoise portait une attention particulière sur 4 points : l'analyse des comptes annuels 2018 et 2019, les démarches entamées afin d'obtenir des aides spécifiques à la pandémie de la COVID-19, le retard dans la remise des comptes des éditions 2018 et 2019, et enfin l'utilisation des premières tranches versées de la subvention 2020. Pour rappel, la subvention annuelle de la Ville de Genève s'élève à CHF 335'100.- sur un budget de la manifestation dépassant les deux millions de francs (soit environ 17% du budget).

Les conclusions de cette analyse, dont la synthèse se trouve ici jointe, sont sans ambiguïté : la gestion administrative problématique aura occulté l'état réel de la situation financière, empêchant notamment les coproducteurs de prendre les mesures correctives nécessaires en temps voulu. La société fiduciaire constate néanmoins qu'il n'y a aucun détournement de fonds, ni malversation dans l'utilisation des ressources de l'association, ni d'enrichissement personnel, les coproducteurs ne s'étant aucunement rémunérés sur l'édition 2020.

Deuxième élément, la société fiduciaire a constaté que l'Association a partiellement utilisé la première partie de la subvention 2020 pour régler les déficits des éditions précédentes, tandis que la Ville de Genève par courriers en mars et avril 2020 invitait les entreprises culturelles subventionnées à honorer les engagements pris en rémunérant les artistes et intermittent.e.s dont les contrats n'avaient pu avoir lieu en raison de l'annulation des manifestations culturelles. Il apparaît néanmoins que le règlement du déficit antérieur effectué avec la subvention 2020 a été fait en toute bonne foi, dans l'idée que les comptes seront équilibrés à la fin de la période de conventionnement.

La société fiduciaire constate que l'association a entrepris les démarches adéquates auprès de l'OCE et du fonds cantonal COVID-culture afin d'indemniser ces collaborateur.trice.s (démarche en cours) et qu'elle a obtenu les RHT pour ses deux collaboratrices permanentes en assurant par ailleurs le 20% restant de leur salaire.

Partant de ces constats, le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) a décidé de ne pas renouveler la convention entre la Ville de Genève et l'Association Make FuN à l'issue de cette année 2020.

Le DCTN demande par ailleurs que le versement de la dernière tranche de la subvention 2020 soit prioritairement affecté à la rémunération des collaborateurs et collaboratrices qui auraient été engagé.e.s dans le cadre de l'édition 2020, à l'exception des coproducteurs. La subvention ne sera versée qu'après réception des comptes intermédiaires 2020 de l'Association.

Le Service culturel annoncera prochainement les conditions de mise au concours public des éditions 2021 et 2022 de la Revue.

Contact presse

Félicien Mazzola, Département de la culture et de la transition numérique

Tél. + 41 22 418 95 25 - +41 79 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch